

PROPRETÉ URBAINE, TOUS CONCERNÉS !

Objectifs : favoriser le mieux vivre ensemble, assurer la propreté urbaine au quotidien, entretenir le domaine public pour le confort de chaque habitant...

5 bonnes pratiques pour une ville toujours propre

En toute saison, il est important de ne pas oublier ces principes qui permettent à tous de vivre sereinement dans un espace partagé et convivial.



02

Je ne jette pas de nourriture en tout lieu pouvant attirer des animaux errants (chats ou pigeons) et gêner le voisinage. *Contravention : 450 € max. (3^e classe).*

► Art. 120 du Règlement Sanitaire Départemental



01

Je ne brûle pas d'ordures à l'air libre, quelle que soit leur nature.

Contravention : 450 € max. (3^e classe).

► Art. 84 du Règlement Sanitaire Départemental



05

Je veille à la propreté des trottoirs et au déneigement devant mon immeuble, bâti ou non-bâti (maison, boutique, cour, jardin...). Propriétaires et locataires sont concernés par le balayage et l'arrachage manuel des mauvaises herbes. *Contravention : 38 € max. (1^{re} classe).*

► Art. 3 – arrêté municipal du 12/03/2009 et Art. R.610-5 du Code Pénal.



03

Je procède à l'élagage de mes plantations (haies, arbustes...) qui empiètent sur le domaine public, afin de garantir la sûreté et la commodité du passage. Dans le cas contraire, après mise en demeure sans résultat, la Ville procéderait à l'exécution forcée des travaux, aux frais des propriétaires négligents.

► Art. L.2212-2-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)



04

Je procède systématiquement et immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections de mon chien, que je dépose dans les poubelles publiques. L'abandon des excréments sur toute voie publique (trottoirs, espaces verts, transports...) est interdit. *Contravention : 68 €. (3^e classe).*

► Art. R.633-6 du Code Pénal.

Service Propreté

Les coulisses d'une ville propre



LES BALAYEUSES. 2 véhicules sont déployés 5 jours/7. 1 balayeuse parcourt 15 km au centre-ville et collecte 2 m³ de déchets par jour. Le 2^e véhicule amasse quotidiennement 3 m³ sur 20 km dans les quartiers et les zones commerciales.

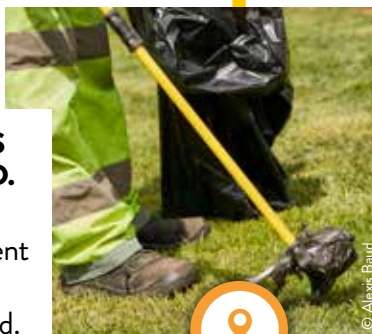


LE RAMASSAGE MANUEL

DES CORBEILLES. 380 corbeilles sont réparties sur Pontarlier et les agents y collectent environ 50 tonnes de déchets par an (5 jours/7).

LE RÉASSORT DES DISTRIBUTEURS « DÉJECTIONS CANINES ».

Il existe 50 distributeurs de sacs sur toute la ville (200 000 sacs /an). Ils sont repérables grâce à un panneau de sensibilisation remerciant les propriétaires consciencieux.



Le service propreté, ce sont 5 à 8 agents qui travaillent quotidiennement à maintenir la ville propre et agréable pour tous. Découvrez ou redécouvrez toutes les activités assurées par ce service.

LE NETTOYAGE DE LA VOIE PUBLIQUE.

Les agents interviennent quotidiennement (5 jours/7) selon un planning et un zonage définis à l'année, sur les aires de jeux, les trottoirs, les WC publics, les points de tri et les parkings (5 jours/7).

LE NETTOYAGE DES PARCS ET SQUARES LE WEEK-END.

À la belle saison, les agents nettoient ces zones et ramassent environ 400 kg de déchets de toute nature, chaque week-end.

À SAVOIR

Vous ne voyez pas de balayeuses l'hiver ? Et pourtant elles sont toujours opérationnelles ! Rééquipées de lames en remplacement des balais, les trottoirs peuvent donc être déneigés. Les services municipaux profitent d'un équipement à double usage, été comme hiver.